

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
17/11/2021

## Les Français largement en faveur de l'interdiction des actes de cruauté sur les animaux sauvages en liberté

**Un sondage\* Ifop pour la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) révèle que 85 % des Français interrogés sont favorables à l'extension de l'interdiction des actes de cruauté envers les animaux sauvages en liberté. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Cette demande, formulée par la LFDA lors de son colloque du 16 novembre « Préserver et protéger les animaux sauvages en liberté », est donc soutenue par une très large majorité de Français. Il est impératif que le code pénal soit modifié pour interdire les actes de cruauté à l'encontre de tous les animaux sensibles, y compris ceux qui ne sont pas sous la garde de l'homme (art. 521-1).**

Louis Schweitzer, président de la fondation, a déclaré : « *La LFDA défend la cause de tous les animaux, cause soutenue par l'immense majorité des Français. Notre colloque, par la qualité de ses intervenants, y contribue. Je suis convaincu que la proposition d'interdiction par la loi s'imposera en France* ». Plusieurs intervenants, dont le député Loïc Dombreval, la juriste Muriel Falaise et le journaliste Hugo Clément, ont dénoncé cette incohérence du droit qui autorise des pratiques de chasse cruelles clairement réprochées par l'opinion, comme la chasse à courre.

Le colloque, qui s'est déroulé au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, a permis aux experts de la faune sauvage de partager leur expérience, leurs constats et leurs propositions avec un public venu en grand nombre. Les menaces qui pèsent sur les espèces animales et les solutions à mettre en œuvre pour préserver la biodiversité sont des sujets très actuels : en effet, le Congrès de l'UICN à Marseille en septembre et la Cop-15 à Kunming en octobre ont souligné l'urgence de la préservation des espèces. Parmi les intervenants, le président de la LPO Alain Bougrain-Dubourg, le PDG de Veolia Antoine Frérot et la primatologue Sabrina Krief ont expliqué les actions mises en œuvre pour préserver les espèces menacées. Dans une interview exclusive donnée à la LFDA, Nicolas Hulot a déclaré qu'« *il faut donner un statut au sauvage* » et que « *ce qui se joue actuellement, c'est l'avenir du vivant* ».

Faute de pouvoir se rendre au colloque, la ministre Barbara Pompili a tenu à enregistrer une intervention filmée. Bien que prévue au programme, elle n'a pu être présente car le vote solennel de la proposition de loi sur la maltraitance animale avait lieu le soir même à l'Assemblée nationale. La LFDA se félicite des avancées historiques de cette loi pour les animaux sauvages captifs (cirques, delphinariums, fourrure) et les animaux de compagnie, fruits d'un long travail et d'un processus législatif plein de rebondissements. La Fondation espère que la loi sera définitivement adoptée par le Sénat demain. Les animaux sauvages en liberté, absents du texte et pourtant concernés par la maltraitance et la cruauté, devront être protégés par une loi au plus vite. Les français en sont convaincus.

\* Sondage « Le regard des Français sur l'interdiction des actes de cruauté envers les animaux sauvages en liberté » réalisé par Ifop pour la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences sur un échantillon de 1 529 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La méthode employée est celle des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée, niveau de diplôme) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ont été réalisées par internet du 8 au 9 novembre 2021.

### Contact :

Marie Texier, chargée de communication  
01 47 07 98 99 • [communication@fondation-droit-animal.org](mailto:communication@fondation-droit-animal.org)  
[www.fondation-droit-animal.org](http://www.fondation-droit-animal.org)